

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 39-40 (1967)
Heft: 6

Vereinsnachrichten: USAL : assemblée générale annuelle 1967

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

USAL – Assemblée générale annuelle 1967

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Section romande de l'USAL samedi 8 avril 1967, salle des Vignerons, Gare de Lausanne

15

M. Arthur Maret, président, ouvre l'assemblée annuelle à 10 heures et salue les membres présents, les invités, la presse et les personnes qui ont répondu à notre invitation publique.

Des absences douloureuses marquent, cette année, la journée de la Section romande de l'USAL, puisque, en moins d'un mois, deux des membres les plus compétents du comité ont disparu, nous avons nommé M. Willy Schumacher, chef du Service de l'intendance des bâtiments de l'Etat à Neuchâtel, et M. Charles Richard, chef de l'Office cantonal du logement à Lausanne.

Une expérience comme la leur ne s'acquiert pas d'un jour à l'autre et notre mouvement se trouve appauvri par la perte de collaborateurs extrêmement précieux. Le président demande à l'assemblée d'observer une minute de silence.

Parmi les invités de la journée, M. Maret salue M. Jaquier, président du Grand Conseil, et M. Duvanel, premier vice-président. M. Debétaz, conseiller d'Etat, qui pensait être des nôtres, a eu un empêchement, ainsi que M. G.-A. Chevallaz, syndic. D'autres invités sont salués, notamment les représentants des villes de Prilly, Pully, Orbe, Payerne. Quelques excuses sont parvenues au président dont, malheureusement, celle de l'orateur principal de la journée, M. Ernest Dupraz, directeur du Crédit Foncier Vaudois. M. Dupraz a chargé son collègue, M. W. Baier, municipal de Prilly, de nous donner lecture du texte de son exposé et de le commenter pour lui. Il s'agit donc du «Financement de la construction aujourd'hui et demain». Passant à l'ordre du jour, qui est approuvé d'emblée, M. Maret ouvre les opérations statutaires.

Le procès-verbal

de l'assemblée d'Yverdon, du 7 mai 1966, a été distribué au comité et publié dans la revue «Habitation». Il est adopté sans remarque.

Communications présidentielles, admissions

Le comité, qui est compétent pour les recevoir, a reçu plusieurs demandes d'admission qu'il propose à l'assemblée de ratifier.

Auparavant, il demande que le titre de «membre d'honneur» soit donné à un ancien et fidèle membre de notre groupement, fondateur de la revue «Habitation» en 1928, M. Arnold Hoechel, architecte à Genève.

M. Hoechel est vivement acclamé. Il se déclare très ému

et reconnaissant de l'honneur qui lui est fait et rappelle quelques souvenirs.

Admissions: Les candidatures suivantes sont ratifiées par l'assemblée: M. André Curchod, président de la Société des constructions industrielles du bâtiment, à Cheserex-sur-Nyon. M. Henri-François Tecoz, président du Centre d'information et de développement de La Côte, à Dully, et comme membre collectif, la Société de coordination technique du bâtiment, rue des Voisins 15, à Genève. Cette société est représentée par M. Gabin.

A titre très exceptionnel, le comité doit aussi proposer la *radiation* du groupement Familia, de Genève, qui a décliné ses devoirs de membre.

Rapports du comité et du rédacteur de la revue «Habitation»

M. Arthur Maret donne lecture du rapport qu'il a rédigé au nom du Comité de la Section romande de l'USAL (voir «Habitation», mai 1967).

M. J.-P. Vouga, rédacteur de la revue «Habitation», présente la situation comme suit:

«Le nombre des pages rédactionnelles et des illustrations qui composent la revue «Habitation» s'est encore accru en 1966. Certains numéros spéciaux ont fait l'objet de tirages à part comme ceux concernant les «espaces verts et l'urbanisme» et le rapport des experts du Département fédéral de l'économie publique à la Conférence nationale du logement.

Le résultat de l'exercice est légèrement déficitaire, en ce qui concerne les frais de clichés, de traduction et de photographies. Ce déficit est en réalité de 800 fr. environ, qui sont prélevés sur le crédit global à disposition de la revue. Pour 1967, quatre numéros sont déjà confectionnés ou parus. L'un d'entre eux, consacré à «L'habitation dans les pays en voie de développement», mérite sans doute l'attention. Il fera aussi l'objet d'un tirage à part. Il comprend des documents en grande partie inédits et de très belles photos, de M. Jean Gabus. Des problèmes multiples seront traités en avril et mai, notamment celui des boîtes aux lettres.

Puis viendront une série de textes et illustrations sur «L'habitation aux Etats-Unis», puis «L'esthétique industrielle dans l'habitation». Par la suite, une importante série de huit exposés, très largement illustrés, paraîtra sous le titre général: «Les communes face à l'aménagement de leur territoire». C'est un accord avec l'ASPAN qui nous vaut le privilège de cette matière. Un important subside

permettra de tripler les illustrations de ce numéro qui fera également l'objet d'un tirage à part.

La revue «Habitation» continuera à publier des pages agréables que prépare M^{me} de Dardel. Elle continuera de faire la part large au problème de l'habitation sociale en Suisse.

Année après année nous faisons appel aux lecteurs pour qu'ils nous communiquent des opinions, textes ou documents. C'est toujours, hélas, sans succès. Pourtant la revue s'ouvre à des sujets qui lui valent un succès grandissant auprès des milieux les plus étendus.

Le chiffre du tirage, la qualité des abonnés s'accroissent avec la variété de la revue.

Le rédacteur adresse ses remerciements aux Imprimeries Populaires et à ses collaborateurs directs: M. Seidel et M^{me} Diserens.

Pour ceux qui conservent la publication, la revue éditera un dépliant contenant le résumé des principaux articles et documents parus au cours des cinq dernières années.

Rapport du caissier

M. Follonier, trésorier de la section, donne un aperçu des comptes qui ont d'ailleurs été distribués sur toutes les tables. L'exercice administratif de la section se solde par un modeste bénéfice. Les comptes de la revue «Habitation» sont tels que le rédacteur les a décrits.

Rapport des vérificateurs des comptes

M. Henry donne lecture du rapport de vérification.

Discussion et approbation des rapports

Le président ouvre la discussion sur les rapports présentés selon les chiffres 3, 4 et 5 de l'ordre du jour. Après un bref débat, l'assemblée adopte les trois rapports et donne décharge aux organes responsables à main levée et sans opposition.

Election du comité et des vérificateurs

Le comité se présente devant l'assemblée pour sa réélection bisannuelle. Pour remplacer les deux membres décédés récemment, deux noms sont proposés: M. Bertholet, conseiller national de Genève, et M. Bussey, municipal à Lausanne, membre du Conseil d'administration de la Société coopérative d'habitation. Nous attendons encore une proposition pour un nouveau représentant neuchâtelois. Il appartient à l'assemblée de se prononcer sur la réélection des membres du comité et de faire d'autres

propositions si elle le désire. La parole n'étant plus demandée, le président demande un vote. Le comité et les deux nouveaux membres sont élus, à main levée et sans opposition.

Vérificateurs. M. Detrey, qui a fonctionné comme vérificateur pendant de nombreuses années, demande son remplacement et propose le nom de M. Pernet, comme nouveau suppléant. La nouvelle Commission de vérification comprendra donc M. Henri et M. Pantet, comme membres, M. Pernet suppléant. Elle est nommée sans opposition.

Nomination des délégués au Comité central

M. J.-P. Vouga, rédacteur de la revue, a demandé à être remplacé au Comité central et à la Commission technique. Après discussion l'assemblée demande au comité d'examiner cette question ultérieurement.

M. Marius Weiss, après de très nombreuses années, a lui aussi, demandé qu'on fasse appel à des forces nouvelles et, si possible, à un conseiller national, le Comité central n'ayant plus de représentant aux Chambres.

L'assemblée, sur proposition du président, demande à M. Bertholet, de Genève, de bien vouloir entrer au Comité central, si la proposition est agréée à Lucerne, pour succéder à M. Weiss.

Cotisations

La cotisation centrale est actuellement de 45 ct. par appartement. L'assemblée de Lucerne devra se prononcer sur une proposition de relèvement à 70 ct. Si la décision est affirmative, la cotisation de la Section romande pourrait être arrondie de 25 à 30 ct. Le total serait alors de 1 fr. par appartement. L'assemblée décide de ne pas s'opposer à cet ajustement s'il est adopté à Lucerne.

Assemblée de Lucerne

Pour cette assemblée qui dure deux jours, les 6 et 7 mai prochain, nous avons droit à 40 mandats environ. Notre représentation est toujours, malheureusement, inférieure à ce chiffre. Chacun est invité à faire son devoir.

Divers et propositions

M. Meizoz demande que la Section romande prenne position concernant l'initiative pour le «droit au logement» et lui donne son appui.

M^{me} de Dardel appuie chaudement la proposition.

M. G. Borel constate qu'on peut adhérer d'emblée à l'initiative. Le problème sera de pouvoir soutenir la campagne électorale lorsqu'elle viendra devant le public.

La *discussion* montre que l'initiative, lancée par le Mouvement populaire des familles, mérite la sympathie de chacun. Toutefois, l'Union syndicale suisse n'a pas voulu s'engager et les principales organisations intéressées, y compris le Comité central de l'USAL, redoutent de ne pas pouvoir compter sur les appuis indispensables, notamment en Suisse alémanique. En attendant, la préférence est donnée au postulat Wutrich, déposé déjà en 1961, et dont les Chambres devraient discuter prochainement. Ce postulat vise à une meilleure protection des locataires par une révision de certains articles du Code des obligations.

L'assemblée constate qu'on ne peut pas en rester là.

La presse a déjà annoncé ces réticences de notre Comité central. Les locataires intéressés n'en comprennent pas les raisons.

M. *Maret* propose une intervention auprès du Comité central pour lui demander de revoir sa position.

M. *Borel* demande un vote de l'assemblée sur la proposition de M. Meizoz, formulée comme suit: la Section ro-

mande de l'USAL salue le lancement de l'initiative en faveur du droit au logement. Elle lui accorde son accord de principe et son appui moral.

A main levée, l'assemblée vote la proposition à l'unanimité moins une voix. Un mémoire sera rédigé pour le Comité central.

Fonds de roulement et Fonds de solidarité

M. *Gerber* rappelle les informations déjà données par la revue «Habitation» sur l'activité de la Société coopérative de cautionnement hypothécaire.

Cinquante prêts et cautionnements ont été accordés à des sociétés alémaniques, trois seulement à des sociétés romandes. Il existe en effet plusieurs institutions qui sont prêtes à donner une aide si la demande leur en est présentée. Le délégué romand est toujours prêt à soutenir les requêtes émanant des membres de la section.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire: F. Hermenjat

2^e partie: Assemblée publique

Exposé de M. Ernest DUPRAZ, directeur du Crédit Foncier Vaudois, sur «Le financement de la construction aujourd'hui et demain».

(Le texte intégral de cet exposé a été publié dans le numéro 5 de la revue «Habitation».)

Notes concernant la discussion ouverte après la conférence

M. *Weiss*: Je n'arrive pas à comprendre cette situation selon laquelle les capitaux font défaut. Il n'y a plus de capitaux bon marché, mais il y a des capitaux chers. Nous constatons même des émissions à jet continu d'emprunts énormes. En échange, la Confédération, qui mettait à disposition 600 millions ou même 1 milliard pour encourager la construction, retire déjà son argent. Les banques augmentent leur taux d'intérêts et certaines demandent 2% d'amortissement par année. Lorsqu'on calcule les loyers, il faut maintenant compter les charges financières à 7½ ou 8%. La discordance est criante entre la pénurie de capitaux offerts pour la construction et les emprunts publics dont les émissions se succèdent.

M. *Guex* approuve M. *Weiss* et déplore la multiplicité des emprunts étrangers émis en Suisse. Les pouvoirs publics devraient prendre les décisions qui s'imposent. Les subventions qui sont accordées pour réduire le taux des inté-

rêts ne couvrent pas les augmentations des charges hypothécaires qui atteignent maintenant 5¾%. L'effort consenti par l'Etat est donc englouti d'avance alors même qu'il devra être compensé par de nouvelles recettes fiscales.

M. *Rochat* déplore la teneur de l'arrêté fédéral d'exécution qui a été pris en 1966 pour encourager la construction de logements, arrêté qui, chacun le sait, n'a donné aucun résultat valable pour nos régions intéressées.

M. *Baier*: Les banques suisses empruntent elles-mêmes à l'étranger. Si nous prenons des mesures pour empêcher la réciproque, nous perdrons cet avantage. Néanmoins, les emprunts étrangers émis chez nous ont tendance à diminuer. La Banque Nationale s'est efforcée de modérer l'augmentation des taux d'intérêts, mais nous sommes tributaires de la situation internationale. Nous avons été longtemps un îlot de capitaux à bon marché sans même nous en rendre compte. Nous sommes encore en dessous des conditions d'emprunts qui sont de règle dans les pays qui nous entourent. Néanmoins, l'adaptation aux conditions modernes et les prévisions d'une nouvelle situation politique nous imposent des contraintes qu'il ne faut pas ignorer. L'avenir dira si nous avons fait preuve de toute la sagesse nécessaire.

Le secrétaire: F. Hermenjat